

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identifiant du Produit

Fiche produit: Mélange

Nom du produit: C-15 Cartouche

Utilisation prévue du produit

En tant que cartouche de gaz ou cellule d'énergie.

Nom, Adresse, et Numéro de Téléphone de la Partie Responsable

Entreprise

Thermacell Repellents, Inc

26 Crosby Dr

Bedford, MA 01730

781-541-6900

www.thermacell.com

Numéro de Téléphone d'Urgence

Numéro d'urgence : 703-527-3887 CHEMTREC

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la classification des substances ou des mélanges

Classification (GHS-US)

Simple Asphy

Flam. Gas 1 H220

Liquefied gas H280

Texte intégral des phrases H: voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Les pictogrammes de danger



Mot d'Avertissement

: Danger

Mentions de danger

: H220 - Gaz extrêmement inflammable.

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser si chauffé

Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide.

Conseils de prudence

: P210 - Tenir à l'écart des températures extrêmement élevées ou basses, des sources d'allumage et des matériaux incompatibles. - Ne pas fumer.

P377 - Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée en toute sécurité.

P381 - Eliminate all ignition sources if safe to do so.

P403 - Entreposez dans un endroit bien ventilé.

P410+P403 - Protégez du rayonnement solaire. Entreposez dans un endroit bien ventilé.

Autres dangers L'exposition à des concentrations élevées de vapeur peut entraîner des nausées, des maux de tête, des étourdissements et, dans des cas extrêmes, une perte de conscience et la mort dans des environnements déficients en oxygène. Une exposition prolongée à la vapeur peut affecter le système nerveux central. Le contact avec un LPG liquide peut causer des brûlures à froid. Contient du soufre, peut libérer de petites quantités de sulfure d'hydrogène. Le sulfure d'hydrogène est un gaz explosif, très inflammable dans certaines conditions, est un gaz toxique et peut être fatal.

SECTION 3: COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Nom	Identifiant du Produit	% (w/w)	Classification
Gaz de pétrole, liquéfiés	(N° CAS) 68476-85-7	100	Simple Asphy Flam. Gas 1, H220 Gaz liquéfié, H280

C-15 Cartouche

Fiche de données de sécurité

Selon Le Registre Fédéral/Vol. 77, n° 58/Lundi 26 mars 2012/Règles et Règlementations

Name	Product Identifier	% (w/w)	Classification
Butane	(N° CAS) 106-97-8	60	Simple Asphy Flam. Gas 1, H220 Gaz liquéfié, H280
Isobutane	(N° CAS) 75-28-5	40	Simple Asphy Flam. Gas 1, H220 Gaz liquéfié, H280
Propane	(N° CAS) 74-98-6	<= 1	Simple Asphy Flam. Gas 1, H220 Gaz liquéfié, H280
Soufre	(N° CAS) 7704-34-9	<= 0.015	Comb. Poussière Irritation de la peau 2, H315 Aquatic Acute 3, H402

Texte intégral des phrases H: voir la section 16

SECTION 4: MESURES DE PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers soins

Général: Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente. Si exposé ou concerné: Obtenez un avis ou une attention médicale. Si une engelure ou une congélation se produit, rincez immédiatement avec de l'eau tiède à DOUCEMENT pour réchauffer la zone affectée. Ne pas utiliser d'eau chaude. Ne pas frotter les zones touchées. Consultez immédiatement un médecin.

Inhalation: Lorsque les symptômes se produisent: allez à l'air libre et ventilez la zone suspectée. Transportez la victime à l'extérieur dans une position où elle peut confortablement respirer en position reposée. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau: Enlevez les vêtements contaminés. Lavez la zone contaminée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Allez chercher un médecin si l'irritation se développe ou persiste

Contact avec les yeux: Rincez abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Retirez les lentilles de contact, le cas échéant, si celles-ci peuvent être facilement enlevées. Continuez le rinçage. Allez chercher un médecin si l'irritation se développe ou persiste.

Ingestion: Rincez la bouche. Ne PAS provoquer de vomissement.

Symptômes et effets les plus importants à la fois aigus et retardés

Symptômes/blessures: Gaz asphyxiant. Les gaz comprimés peuvent créer des basses températures lorsqu'ils se développent rapidement. Les fuites et les utilisations qui permettent une expansion rapide peuvent causer un risque de gelure.

Symptômes/blessures après l'inhalation: Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent causer de l'asphyxie par réduction de la teneur en oxygène.

Symptômes/blessures après un contact avec la peau: Peut provoquer une irritation de la peau. Peut causer des engelures au contact du gaz liquéfié.

Symptômes/blessures après un contact avec les yeux: Peut provoquer une irritation des yeux. Peut provoquer des engelures

Symptômes/blessures après l'ingestion: L'ingestion est une voie d'exposition improbable pour un gaz.

Symptômes chroniques: Aucun connu.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de malaise, consultez immédiatement un médecin (si possible, montrez l'étiquette).

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyen d'extinction

Moyen d'extinction approprié: Mousse chimique, produit chimique sec, dioxyde de carbone, eau pulvérisée, brouillard.

Moyen d'extinction non-approprié: Ne pas utiliser un jet d'eau puissant. L'utilisation de jets d'eau puissants peut engendrer la propagation du feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie: Gaz extrêmement inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'allumage et retourner à la source des vapeurs.

Risque d'explosion: Peut former un mélange vapeur-air inflammable/explosif. La chaleur peut causer une explosion. La chaleur peut créer une pression, la rupture des récipients fermés, l'étalement du feu et le risque croissant de brûlures et de blessures.

Réactivité: Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales. Récipient sous pression : peut éclater si chauffé.

Conseils pour les pompiers

Mesures de précaution Incendie: Faites preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie chimique.

C-15 Cartouche

Fiche de données de sécurité

Instructions de lutte contre les incendies: Fuites de gaz: ne pas éteindre, sauf si une fuite peut être arrêtée en toute sécurité. En cas de fuite d'incendie de gaz, éliminez toutes les sources d'inflammation si elles sont sûres. Ne pas autoriser le ruissellement des pompiers pour pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau - peut provoquer un risque d'explosion dans les égouts et peut être renvoyé dans les eaux de surface. Utilisez de l'eau pulvérisée ou vaporisée pour refroidir les contenants exposés. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuez la zone. Combattre l'incendie à distance en raison du risque d'explosion.

Protection en cas d'incendie: Ne pas entrer dans la zone d'incendie sans un équipement approprié de protection, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et hydrocarbures de faible poids moléculaire.

Référence à d'autres sections: Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité..

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales: Faites attention pour éviter les charges électriques statiques. Éliminez toutes les sources possibles d'allumage. Ne pas respirer les gaz. À utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les cylindres rupturés peuvent se faufiler.

Pour les non-secouristes

Équipement de Protection: Utilisez un équipement de protection individuelle approprié (EPI).

Procédures d'Urgence: Évacuez le personnel non-nécessaire.

Pour le personnel d'urgence

Équipement de Protection: Équipez l'équipe de nettoyage avec une protection appropriée.

Procédures d'urgence: À l'arrivée sur les lieux, un premier intervenant devrait reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et appeler de l'assistance de personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement: Si possible, arrêtez le flux de produit.

Méthodes de nettoyage: Utilisez de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs ou détournez la dérive des vapeurs.

Référence à d'autres sections

Voir la section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle. Voir section 13, considérations de disposition.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sécurité en matière de manutention

Risques supplémentaires lors de la transformation: Utilisez uniquement comme indiqué par les informations identifiées la notice de livraison.

Manipulez le contenant vide avec précaution car les vapeurs résiduelles sont inflammables. Ne pas perforer ou incinérer le récipient.

Mesures d'hygiène: Manipuler conformément aux procédures industrielles appropriées d'hygiène et de sécurité. Se laver les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques: Des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique devraient être suivies. Se conformer aux lois et aux règlements en vigueur.

Conditions d'entreposage: Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Gardez le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations. Conservez à l'abri du feu. Protégez de la lumière et de la chaleur directe du soleil.

Matières incompatibles: Les acides. Solvants.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION AU PRODUIT ET DE LA PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de Contrôle

Pour les substances énumérées à l'article 3 qui ne figurent pas ici, il n'y a aucune limite d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme consultatif approprié, y compris: ACGIH (TLV), NIOSH (REL), OSHA (PEL), le gouvernement provincial canadien, ou le gouvernement mexicain

Butane (106-97-8)		
Mexique	OEL TWA (mg/m ³)	1900 mg/m ³
Mexique	OEL TWA (ppm)	800 ppm
USA ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	1900 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	800 ppm
Alberta	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Colombie-Britannique	OEL STEL (ppm)	750 ppm

C-15 Cartouche

Fiche de données de sécurité

Selon Le Registre Fédéral/Vol. 77, n° 58/Lundi 26 mars 2012/Règles et Règlementations

Colombie-Britannique	OEL TWA (ppm)	600 ppm
Manitoba	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg/m³)	1900 mg/m³
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (ppm)	800 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Nunavut	OEL STEL (mg/m³)	2576 mg/m³
Nunavut	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Nunavut	OEL TWA (mg/m³)	1901 mg/m³
Nunavut	OEL TWA (ppm)	800 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (mg/m³)	2576 mg/m³
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (mg/m³)	1901 mg/m³
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (ppm)	800 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	800 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Québec	VEMP (mg/m³)	1900 mg/m³
Québec	VEMP (ppm)	800 ppm
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	1250 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Yukon	OEL STEL (mg/m³)	1600 mg/m³
Yukon	OEL STEL (ppm)	750 ppm
Yukon	OEL TWA (mg/m³)	1400 mg/m³
Yukon	OEL TWA (ppm)	600 ppm
Isobutane (75-28-5)		
USA ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m³)	1900 mg/m³
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	800 ppm
Manitoba	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	800 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	1250 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Soufre (7704-34-9)		
Alberta	OEL TWA (mg/m³)	10 mg/m³
Gaz de pétrole, liquéfiés (68476-85-7)		
Mexique	OEL TWA (mg/m³)	1800 mg/m³
Mexique	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Mexique	OEL STEL (mg/m³)	2250 mg/m³
Mexique	OEL STEL (ppm)	1250 ppm
USA ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	1000 ppm
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	1800 mg/m³
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1000 ppm
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m³)	1800 mg/m³
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	1000 ppm
USA IDLH	US IDLH (ppm)	2000 ppm
Alberta	OEL STEL (ppm)	1500 ppm
Alberta	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Colombie-Britannique	OEL STEL (ppm)	1250 ppm

C-15 Cartridge

Safety Data Sheet

According To Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules And Regulations

Colombie-Britannique	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Manitoba	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg/m ³)	1800 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Nunavut	OEL STEL (mg/m ³)	2250 mg/m ³
Nunavut	OEL STEL (ppm)	1250 ppm
Nunavut	OEL TWA (mg/m ³)	1800 mg/m ³
Nunavut	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (mg/m ³)	2250 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (ppm)	1250 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (mg/m ³)	1800 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Québec	VEMP (mg/m ³)	1800 mg/m ³
Québec	VEMP (ppm)	1000 ppm
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	1250 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Yukon	OEL STEL (mg/m ³)	2250 mg/m ³
Yukon	OEL STEL (ppm)	1250 ppm
Yukon	OEL TWA (mg/m ³)	1800 mg/m ³
Yukon	OEL TWA (ppm)	1000 ppm

Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés: Assurez une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les détecteurs de gaz devraient être utilisés lorsque des gaz/vapeurs inflammables peuvent être libérés.

Équipement de protection individuelle: Généralement non requis. L'utilisation d'un équipement de protection individuelle peut être nécessaire lorsque les conditions le justifient.

Matériaux pour vêtements de protection: Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques. Vêtements protecteurs antistatiques ignifugés.

Protection des mains: Portez des gants résistants aux produits chimiques.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité chimiques.

Protection respiratoire: Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est constatée, une protection respiratoire approuvée doit être portée.

Protection contre les risques thermiques: Si le matériau est froid, porter des gants de protection résistant à la chaleur.

Autre Informations: Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés de bases physiques et chimiques

État physique	: Gaz
Apparence	: Incolore
Odeur	: Défaillance désagréable
Seuil d'odeur	: Non disponible
pH	: Non disponible
Taux d'évaporation	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de Congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Non disponible
Point d'éclair	: -40 °C
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non disponible

C-15 Cartouche

Fiche de données de sécurité

Selon Le Registre Fédéral/Vol. 77, n° 58/Lundi 26 mars 2012/Règles et Réglementations

Pression de vapeur	: Not available
Densité Relative de Vapeur à 20 ° C	: Not available
Gravité spécifique	: Not available
Solubilité	: Insoluble in water
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Not available
Viscosité	: Not available
Données d'explosion - Sensibilité aux chocs mécaniques	Sensible à l'impact mécanique.
Données d'explosion - Sensibilité aux décharges électrostatiques	Les décharges statiques pourraient constituer une source d'allumage

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales. Récipient sous pression: peut éclater si chauffé.

Stabilité chimique: Gaz extrêmement inflammable.

Possibilité de réactions dangereuses: Pas de production de polymérisation dangereuse.

Conditions à éviter: Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses. Flamme ouverte. Surchauffe. Chauffage. Étincelles.

Matières incompatibles: les acides. Solvants.

Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone (CO, CO₂).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë: Non classés

DL50 et LC50 Données: Indisponible

Corrosion/irritation de la peau: Non classé

Domages/irritations graves des yeux: Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classé

Mutagénicité des cellules germinales: Non classé

Cancérogénicité: Non classé

Toxicité pour la reproduction: Non classé

Toxicité spécifique contre les organes cibles (exposition unique): Non classé

Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition répétée): Non classé

Risque d'aspiration: Non classé

Symptômes / blessures après l'inhalation: Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent causer de l'asphyxie par réduction de la teneur en oxygène.

Symptômes/blessures après un contact avec la peau: Peut provoquer une irritation de la peau. Peut causer des engelures au contact du gaz liquéfié.

Symptômes/blessures après un contact avec les yeux: Peut provoquer une irritation des yeux. Peut provoquer des engelures.

Symptômes/blessures après l'ingestion: L'ingestion est une voie d'exposition improbable pour un gaz.

Symptômes chroniques: Aucun connu.

Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédient(s)

Données LD50 et LC50 :

Butane (106-97-8)	
LC50 Inhalation Rat	30957 mg/m ³ (temps d'exposition: 4 h)
Isobutane (75-28-5)	
LC50 Inhalation Rat	658 mg/l/4h
Sulfur (7704-34-9)	
DL50 Oral Rat	> 3000 mg/kg
LD50 Dermal Rabbit	> 2000 mg/kg
LC50 Inhalation Rat	> 9.23 mg/l/4h

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Écologie - Généralités: Non classés..

Soufre (7704-34-9)	
LC50 Fish 1	866 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Brachydanio rerio [statique])
EC50 Daphnia 1	736 mg/l
LC 50 Fish 2	14 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Lepomis macrochirus [statique])

C-15 Cartouche

Fiche de données de sécurité

Selon Le Registre Fédéral/Vol. 77, n° 58/Lundi 26 mars 2012/Règles et Règlementations

Persistance et dégradabilité Non-établie

Potentiel de Bioaccumulation

Butane (106-97-8)	
Log Pow	2.89
Isobutane (75-28-5)	
BCF Fish 1	1.57 - 1.97
Log Pow	2.88 (at 20 °C)
Gaz de pétrole, liquéfiés (68476-85-7)	
Log Pow	<= 2.8

Mobilité dans le sol Indisponible

Autres effets indésirables

Autre Information : Évitez le déversement dans l'environnement.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA DISPOSITION

Recommandations relatives à la disposition des déchets: Éliminez les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Information additionnelle: Manipulez les conteneurs vides avec précaution car les vapeurs résiduelles sont inflammables.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux normes DOT

Nom approprié de la livraison : CARTOUCHES DE GAZ, (inflammable) sans dispositif de déverrouillage, non rechargeable

Classe de danger : 2.1

Numéro d'Identification : UN2037

Codes d'étiquetage : 2.1

Numéro ERG : 115



Lorsque c'est dans des récipients d'une capacité d'ozone non supérieure à 4 fluides (7,22 pouces cubes ou moins), ce produit peut être expédié en quantité limitée ou quantité consommée.

Conformément aux normes IMDG

Nom approprié de la livraison : RÉCEPTEURS, PETIT, GAZ CONTENANT (CARTOUCHES DE GAZ) sans dispositif de déverrouillage, non rechargeable

Classe de danger : 2

Numéro d'Identification : UN2037

Codes d'étiquetage : 2.1

EmS-No. (Incendie) : F-D

EmS-No. (Déversements) : S-U



Conformément aux normes IATA

Nom approprié de la livraison : CARTOUCHES DE GAZ, (inflammable) sans dispositif de déverrouillage, non rechargeable

Classe de danger : UN2037

Numéro d'Identification : 2

Codes d'étiquetage : 2.1

ERG Code (IATA) : 10L



Conformément aux normes TDG

Nom approprié de la livraison : CARTOUCHES DE GAZ, (inflammable) sans dispositif de déverrouillage, non rechargeable

Classe de danger : 2.1

Numéro d'Identification : UN2037

Codes d'étiquetage : 2.1



SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation fédérale des États-Unis

C-15 Cartouche	
SARA Section 311/312 Classes de danger	Relâchement soudain de la pression Danger d'incendie
Butane (106-97-8)	
Listé sur l'inventaire TSCA des États-Unis (Toxic Substances Control Act)	

C-15 Cartouche

Fiche de données de sécurité

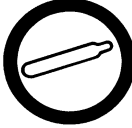
Selon Le Registre Fédéral/Vol. 77, n° 58/Lundi 26 mars 2012/Règles et Réglementations

Isobutane (75-28-5)
Listé sur l'inventaire TSCA des États-Unis (Toxic Substances Control Act)
Soufre (7704-34-9)
Listé sur l'inventaire TSCA des États-Unis (Toxic Substances Control Act)
Gaz de pétrole, liquéfiés (68476-85-7)
Listé sur l'inventaire TSCA des États-Unis (Toxic Substances Control Act)

Réglementations d'État des É.U.

Butane (106-97-8)
É.U. - Massachusetts - Liste de droit de savoir É.U. - New Jersey - Liste de droit de savoir des substances dangereuses É.U. - Pennsylvanie - Liste DDS (Liste de droit de savoir)
Isobutane (75-28-5)
É.U. - Massachusetts - Liste de droit de savoir É.U. - New Jersey - Liste de droit de savoir des substances dangereuses É.U. - Pennsylvanie - Liste DDS (Liste de droit de savoir)
Soufre (7704-34-9)
É.U. - Massachusetts - Liste de droit de savoir É.U. - New Jersey - Liste de droit de savoir des substances dangereuses É.U. - Pennsylvanie - Liste DDS (Liste de droit de savoir)
Gaz de pétrole, liquéfiés (68476-85-7)
É.U. - Massachusetts - Liste de droit de savoir É.U. - New Jersey - Liste de droit de savoir des substances dangereuses É.U. - Pennsylvanie - Liste DDS (Liste de droit de savoir)

Règlementations Canadiennes

C-15 Cartridge	
Classification WHMIS	Classe B Division 1 - Gaz inflammable Classe A - Gaz comprimés
	
Butane (106-97-8)	
Coté sur le Canadian DSL (Liste des substances domestiques) Coté sur l'IDL du Canada (Liste de divulgation des ingrédients) Concentration IDL 1 %	
Classification WHMIS	Classe A - Gaz comprimés Classe B Division 1 - Gaz inflammable
Isobutane (75-28-5)	
Coté sur le Canadian DSL (Liste des substances domestiques)	
Classification WHMIS	Class A - Compressed Gas Class B Division 1 - Flammable Gas
Soufre (7704-34-9)	
Coté sur le Canadian DSL (Liste des substances domestiques)	
Classification WHMIS	Classe B Division 4 - solide inflammable Catégorie D Division 2 Subdivision B - Matières toxiques ayant d'autres effets toxiques
Gaz de pétrole, liquéfiés (68476-85-7)	
Coté sur le Canadian DSL (Liste des substances domestiques)	
Classification WHMIS	Classe A - Gaz comprimés Classe B Division 1 - Gaz inflammable

C-15 Cartouche

Fiche de données de sécurité

Selon Le Registre Fédéral/Vol. 77, n° 58/Lundi 26 mars 2012/Règles et Règlementations

Ce produit a été classifié selon le critère de danger des Réglementations sur les produits contrôlés (CCPR) et la fiche SDS contient toutes les informations requises par l'organisme CPR.

SECTION 16: AUTRE INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PREPARATION OU LA DERNIERE REVISION

Date de révision : 14/04/2017

Autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences SDS de l'OSHA
Communication des risques 29 CFR 1910.1200.

GHS Phrases Texte intégral:

Aquatic Acute 3	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger aigu, catégorie 3
Comb. Poussière	Poussière combustible
Flam. Gaz 1	Gaz inflammables Catégorie 1
Gaz liquéfié	Gaz sous pression de gaz liquides réfrigérés
Simple Asphy	Asphyxiant simple
Irritation de la peau 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2
H220	Gaz extrêmement inflammable
Comb. Poussière	Peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H315	Provoque une irritation de la peau
H402	Nocif pour le milieu aquatique

Partie responsable pour la préparation de ce document

Thermacell Repellents, Inc.
781-541-6900

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles et ne visent à décrire le produit qu'à des fins de santé, de sécurité et d'environnement. Elle ne doit donc pas être interprétée comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

North America GHS US 2012 & WHMIS 2